

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE

VEXIN FRANÇAIS

PAR

LOUIS RÉGNIER

*Membre non résidant du Comité des travaux historiques,
Conservateur des antiquités et objets d'art du département de l'Eure,
Ancien vice-président de la Société historique du Vexin.*

PREMIÈRE SÉRIE

NOTRE-DAME DE PONTOISE

Autour de Pontoise :

OSNY — BOISSY-L'AILLERIE — GÉNICOURT — ENNERY

LIVILLIERS — AUVERS-SUR-OISE

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE — ABBAYE DE MAUBUISSON

ABBAYE DE SAINT-MARTIN DE PONTOISE — CERGY — PUISEUX

FONTENAY-SAINT-PÈRE — FLAVACOURT

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

PARIS, LIBRAIRIE ERNEST DUMONT, 45, RUE BARBRY-DE-JOUY.

ROUEN, LIBRAIRIE AUG. LESTRINGANT, 11, RUE JEANNE-D'ARC.

PONTOISE, LIBRAIRIE ALEXANDRE SEYÈS, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

1922

CERGY

(1918)

ÉGLISE

Les inconséquences des hommes ont fait de l'église Saint-Christophe de Cergy (1) un édifice bien singulier. Mais l'absence de goût dont témoigne l'agencement des toitures n'a pas nui à l'intérêt archéologique du monument. On l'a dit, « l'église de Cergy n'a pas été heureuse : elle a une histoire » (2), et cette histoire, il est nécessaire de l'esquisser avant toute description. Autrement, le lecteur le plus attentif aurait peine à nous suivre.

L'église de Cergy, les dîmes du territoire et certains droits seigneuriaux, notamment ceux de justice et de voirie, furent donnés par le roi Louis VI à l'abbaye de Saint-Denis en l'année 1120, du temps de l'abbé Adam, et cette donation, toute solennelle qu'elle ait été, fut renouvelée en 1122, à la demande de l'abbé Suger (3). Le pape Calixte II la confirma le 26 janvier de la même année 1122 (1123, *n. s.*) (4) et le roi Louis VII en 1143 (5).

(1) Seine-et-Oise, arr. et canton de Pontoise.

(2) F. Martin-Sabon, *Promenade artistique en Seine-et-Oise*, 1906, p. 43.

(3) Les deux chartes sont analysées sous les nos 289 et 314 dans l'ouvrage de M. Luchaire intitulé : *Louis VI le Gros, annales de sa vie et de son règne* (1890, p. 135 et 143). La première, que M. Luchaire place chronologiquement avant le 3 août 1120, existe en original aux Archives nationales ; elle a été plusieurs fois publiée (Doublet, *Hist. de l'abb. de Saint-Denis*, p. 849 ; Félibien, *Hist. de l'abb. de Saint-Denis*, 1706, *Rec. de pièces justif.*, n° 123, p. 93 ; *Archives de l'Empire, Inventaires et documents, Monuments historiques*, par J. Tardif, 1866, n° 379, p. 213 ; etc.). Par cet acte, Louis VI donne *ecclesiam de Cergiaco sicut libere possidebamus, cum decimis et omnibus ad ecclesiam pertinentibus*. — La seconde charte aurait été octroyée, selon M. Luchaire, entre le 12 mars 1121 (1122, *n. s.*), date de la consécration de l'abbé Suger, et le 3 août 1122. On en trouve le texte dans Doublet (p. 851) et dans les *Ordonnances des rois de France*, t. II, 1769, p. 181.

(4) Bulle donnée à Aquaviva, publiée par M. Ulysse Robert dans son *Bullaire du pape Calixte II* (1891), n° 274 (t. I, p. 394-395). [... *Ecclesiam de Cividiano cum omnibus ad eam pertinentibus*.]

(5) Cette charte, qui confirme à l'abbaye de Saint-Denis toutes les donations que le monastère avait reçues des prédécesseurs de Louis VII, a été publiée par Doublet (p. 866), par Félibien (*p. j.*, n° 134, p. 105) et par Tardif (n° 466, p. 254). M. Luchaire (*Études sur les actes de Louis VII*, 1885, p. 135, n° 111) la place entre le 1^{er} août 1143 et le 25 mars 1143 (1144, *n. s.*). On y lit : *Ecclesiam de Cergiaco cum omnibus ad eandem pertinentibus : curiam quoque, et curiæ domos liberas et immunes ab omni exactione, et omnimodam viaturam sicut ipse dedit conce- dimus...*

L'église de Cergy dépendait du diocèse de Rouen, bien que certains documents du Moyen Age l'aient dite parfois du diocèse de Paris. En réalité, le territoire paroissial se partageait entre les deux diocèses. Le hameau de Ham, situé sur la rive gauche de l'Oise et qui relevait de Cergy au point de vue spirituel, faisait partie du diocèse de Paris (1). Mais les droits des chefs de ces deux diocèses étaient purement théoriques. En fait, Cergy jouissait de la même exemption que l'abbaye de Saint-Denis (2), qui avait dans la paroisse un official particulier. Quant au rattachement de Ham à Cergy, en dépit de l'obstacle créé par la rivière, il provenait tout naturellement de ce que le domaine de l'abbaye englobait le territoire du hameau. Il existait, d'ailleurs, au Moyen Age, un pont entre les deux localités (3).

L'église de Cergy eut la forme d'une croix dès la première moitié du XII^e siècle. On peut supposer que le clocher qui surmonte le carré du transept, A B C D E (voir le plan schématique de l'église, fig. 22), fut construit par les soins de l'abbaye de Saint-Denis ou, du moins, avec son aide, peu de temps après la prise de possession de Cergy par les religieux. L'ornementation des chapiteaux, assez archaïque, ne permet guère de croire la construction de ce clocher postérieure à l'année 1135 ou 1140, et d'autre part,

(1) Le 7 juin 1323, l'official de Paris souscrivit une déclaration par laquelle il reconnut que l'église de Cergy et tout le territoire situé sur la rive droite de l'Oise faisaient partie du diocèse de Rouen. Cette pièce, transcrite dans le Cartulaire de Philippe d'Alençon, p. 535 (Arch. de la Seine-Inf., G 7), a été publiée dans la *Rothomagensis cathedra* de Robert Denyau (1633), p. 124-125. — Lebeuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris* (éd. de 1883, t. II, p. 112), observe ce qui suit : « Les habitants de Ham, attendu que la rivière les sépare de leur paroisse, obtinrent le 20 juillet 1687 de M. de Harlay, archevêque de Paris, de pouvoir aller faire leur devoir de chrétien à Éragny et celui de recourir dans le besoin au curé, sans préjudicier toutefois aux droits de l'archevêque de Rouen. »

(2) Félibien, *Hist. de l'abb. de Saint-Denis*, p. 337, et même ouvr., *Rec. de pièces justif.*, p. 219-221. Suivant cet auteur (p. 197), l'archevêque Hugues d'Amiens aurait confirmé cette exemption en 1157. Voir aussi Arch. de la Seine-Inf., G 1854, fol. 246 (*Procès-verbaux de compulsoire pour Mons. l'archevêque de Rouen*, 1637).

(3) La construction du pont actuel fut déclarée d'utilité publique par un décret impérial des 20 mars-12 mai 1869. — L'ancien pont se trouvait à 3 ou 400 mètres en amont, au lieu dit le Port du Brûloir ou les Courçons. Au commencement du XIX^e siècle, on en voyait encore les soubassements des piles dans les basses eaux. (*Histoire ms. de Cergy*, par M. l'abbé Bourguignon, curé de Cergy de 1867 à 1872.) Cet ecclésiastique a introduit dans son travail un texte concernant une redevance à percevoir sur les marchandises qui passeraient sous les ponts de Beaumont, l'Isle-Adam, Pontoise, Cergy et Neuville, texte emprunté, dit-il, à une ordonnance de Louis XI en date du 3 septembre 1473; cet acte royal ne figure pas dans le recueil des *Ordonnances des rois de France*.

la présence d'arcs brisés et d'une croix d'ogives au rez-de-chaussée n'autoriserait que difficilement une attribution à une date antérieure à la donation de 1120.

Les deux bras du transept primitif G et G', déjà pourvus d'absidioles, — il en existait certainement une au nord, en F, — furent voûtés ou peut-être tout entiers refaits au milieu ou dans la seconde

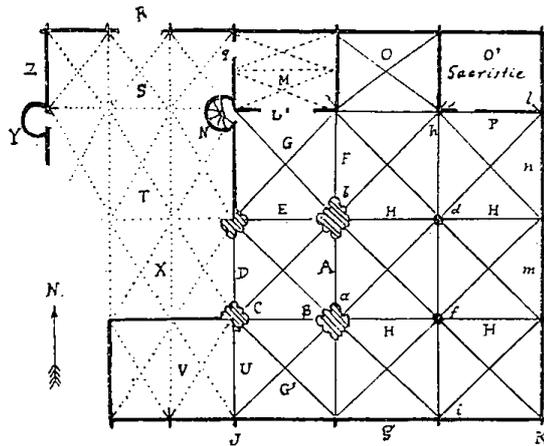


FIG. 22. — ÉGLISE DE CERGY (plan schématique).

N. B. — Les murs sont indiqués par des lignes fortes, les nervures des voûtes anciennes par des lignes simples, les nervures des voûtes modernes par des traits interrompus, les nervures des voûtes non exécutées par des tracés en pointillé.

moitié du XII^e siècle, en même temps que l'on reconstruisait, agrandissait ou remaniait le chœur. Mais le chœur ainsi transformé ne devait pas avoir une longue durée. Dès le premier tiers du XIII^e siècle, pour agrandir l'église, que l'on ne pouvait prolonger vers l'ouest, à cause de la proximité des habitations, on le remplaça par un autre, auquel furent adjointes deux chapelles latérales dont les dimensions sont en tout exactement égales aux siennes. Ce triple vaisseau, qui s'étendit sur toute la longueur du transept, est une rareté au XIII^e siècle. L'usage était alors, cent exemples le prouvent, de donner au vaisseau central, au chœur, une élévation supérieure à celle des allées latérales. A Cergy, on fit une vaste salle rectangulaire. Mais c'est alors que commencèrent les inconséquences. Au lieu de donner, comme à Nogent-les-Vierges, une toiture particulière à chacun des trois vaisseaux, on préféra monter sur l'ensemble un seul et même comble, dont la hauteur, nécessairement considérable, atteignit le niveau du sommet de la partie carrée du clocher.

Celui-ci ne dépassa plus l'édifice que par sa flèche ou sa toiture. L'effet fut naturellement très disgracieux. Il ne semble pas, d'ailleurs, que l'on ait jamais, au XIII^e siècle, conçu les choses autrement, car il n'existe aucune naissance de muraille au-dessus des arcs qui font communiquer les trois vaisseaux, et, tout au contraire, les deux larges arcades en tiers-point sur piliers quadrangulaires qui, dans le comble, portent de chaque côté une étroite zone de muraille destinée à soulager l'énorme charpente, semblent bien contemporaines de la construction inférieure (1).

Dans le cours de la première moitié du XIII^e siècle encore, après l'achèvement du chœur, on établit à l'extrémité du demi-croisillon du nord, face à la rue principale du village, un joli portail (L) à trumeau et à colonnettes qui ne nous est malheureusement parvenu que très mutilé, sans qu'une restauration toute récente, et d'ailleurs habile, puisse diminuer nos regrets. Au XVI^e ou au XVII^e siècle, ce portail fut supprimé et caché dans une annexe, M, vraisemblablement une sacristie, dont nous aurons à reparler.

Dans la première moitié du XIV^e siècle, une chapelle carrée, résultat évident d'une entreprise particulière, vint s'ajouter hors œuvre sur le flanc nord. Cette chapelle a compté ou devait compter deux travées, O O' : il n'en existe plus qu'une aujourd'hui, la plus occidentale.

Suivant l'historien du diocèse de Rouen, dom Toussaints du Plessis, dont l'ouvrage fut imprimé en 1740 (2), « les religieux de Saint-Denis établirent à Cergy une communauté sous un prieur ; on y voyait encore au siècle passé, dit l'écrivain, quelques restes du cloître et du dortoir. » L'existence d'un prieuré à Cergy est cependant fort douteuse, et le manoir qui accompagne l'église au sud semble n'avoir jamais été que le centre d'une vaste exploitation agricole, ce que les bénédictins du Moyen Age appelaient une *grange* ou une *cella*. Du Plessis continue : « En 1432, les Anglais ruinèrent totalement l'église et les lieux réguliers. L'église fut rétablie et dédiée le 15 octobre 1499 par l'évêque d'Hippone. » A l'appui de tous ces dires, l'auteur cite les « archives de l'abbaye de Saint-Denis ».

Que l'église ait eu à souffrir de l'invasion anglaise, de dépréda-

(1) Il y a liaison d'assises avec le grand pignon oriental, sauf pour la partie supérieure de ce dernier, qui a sans doute été refaite au cours des âges.

(2) *Description de la haute Normandie*, t. II, p. 489, art. *Cergy*.

tions et d'un long défaut d'entretien, cela n'est pas douteux. Il est exact aussi que l'édifice fut consacré le 15 octobre 1479 (et non 1499) par Robert Clément, évêque *in partibus* d'Hippone, comme il résulte d'une inscription encore existante. Mais ici, aussi bien que dans la plupart des églises qui, en ce temps, furent l'objet de la même formalité liturgique, il n'y avait pas eu reconstruction à proprement parler, et nous voyons encore aujourd'hui les parties de l'église de Cergy qui remontent au XII^e et au XIII^e siècle à peu près dans leur état primitif. Aucune trace d'incendie ne s'observe non plus sur les parements du clocher.

Vers le milieu du XVI^e siècle, quelqu'un, choqué de voir le clocher aux trois quarts enseveli sous les toitures, suggéra l'idée de lui rendre son vrai rôle et une plus agréable silhouette en le surélevant d'un étage. L'entreprise était hardie, presque téméraire, si l'on considère l'absence de tout contrebutement sérieux du côté de l'ouest. La nef était toujours, en effet, le vaisseau unique et bas de l'église primitive. Mais déjà sans doute on songeait à la remplacer. Au XVI^e siècle comme au XII^e, à la faveur d'une longue paix, la population avait augmenté, et il fallut envisager un nouvel agrandissement de l'église. Vers l'année 1560, l'œuvre fut entreprise, et, comme il était naturel, on commença les nouvelles constructions par les murs extérieurs. Le projet comprenait une nef accompagnée de deux bas-côtés ; mais, comme il fallait prendre sur la largeur l'espace qu'on ne pouvait obtenir sur la longueur, le bas-côté du nord devait être double et continuer l'alignement de la chapelle ajoutée au XIV^e siècle au nord du chœur. Sur le flanc de ce bas-côté double devait s'ouvrir le portail (R). Il fut construit et la muraille nord poursuivie jusqu'à la chapelle du XIV^e siècle. On éleva de même une partie de la muraille occidentale et de celle du bas-côté sud V. Mais les ressources s'épuisèrent et, la guerre civile survenant, il devint impossible de les renouveler.

Depuis lors, les projets demeurèrent abandonnés. Sans élever les voûtes amorcées, on se contenta de couvrir d'une toiture la partie construite du bas-côté sud, qui ne fut jamais qu'une annexe séparée de la nef par une muraille. L'espace M compris entre le mur commencé à l'alignement de la chapelle du XIV^e siècle et le portail du XIII^e, ouvert à l'extrémité nord du transept, fut fermé à l'ouest pour devenir une sorte de sacristie, et tout l'emplacement, à ciel ouvert, du double bas-côté du nord S T devint une cour qui s'étendit du portail neuf, clos de vantaux, puis plus tard d'une

grille, à la porte principale de l'église, pratiquée au nord de la nef X (1).

Si nous ajoutons que la toiture du chœur et celle du demi-croisillon nord qui la continue partiellement furent prolongées à la partie inférieure pour abriter, d'une part, une sacristie carrée qui occupe, à l'angle nord-est, l'emplacement de la travée orientale de la chapelle construite au *xiv^e* siècle, d'autre part, l'annexe M créée à l'extrémité du transept, nous donnerons une idée de la grâce de ces immenses toitures et du charme qu'elles donnent à l'aspect extérieur de l'église.

Sous le Consulat, le mauvais état de la nef X avait exigé la reconstruction du mur nord, qui fut remplacé par un autre sans caractère monumental. Cette reconstruction partielle avait été prévue dès l'année 1787, et l'on comptait alors établir au nord un bas-côté ou plutôt une nef latérale faisant pendant à celle du midi ; ces projets occupèrent encore les paroissiens en 1792, mais l'argent manqua pour les mettre à exécution. Quand nous vîmes la nef en 1885, elle était recouverte d'un simple plafond.

D'importants travaux exécutés en 1905, sous la direction de M. Albert Guilbert, architecte à Paris (l'église n'a été classée parmi les monuments historiques que vers 1910), ont eu pour objet la consolidation du clocher, qui s'inclinait vers l'ouest d'une manière menaçante, sous la double action du poids de la partie supérieure ajoutée à la Renaissance et de l'écrasement des piliers du rez-de-chaussée, insuffisamment fondés. Les deux piliers occidentaux ont été repris en sous-œuvre, avec leurs fondations, et refaits. Ces travaux, très habilement conduits, ont respecté toutes les parties sculptées et moulurées de la construction. Mais ils ont exigé la démolition de la nef X, dont le mur méridional subsiste seul et qui avait été séparée de l'église depuis qu'en 1901 ou 1902 l'étalement de la tour était devenu nécessaire. A l'heure actuelle, et pour longtemps sans doute, le portail L du demi-croisillon nord sert de nouveau d'entrée principale à l'église, et la sacristie M qui le précédait a été transformée en un porche, où l'on ne pénètre, d'ailleurs, que par une porte à un seul vantail et de petites dimensions, *q*, ouverte à l'ouest. Ce pseudo-porche et le portail du temps de saint Louis ont été l'objet, en ces dernières années, de travaux de

(1) Une disposition analogue existe au Moulher-d'Ahun (Creuse), où ce qui reste de l'ancienne église abbatiale, aujourd'hui paroissiale, est séparé du portail demeuré debout par l'emplacement de la nef ruinée.

restauration et de décoration sculpturale, œuvre personnelle de M. l'abbé Bourcier, curé de Cergy, qui fit aussi la décoration de la petite porte dont nous venons de parler.

Il résulte de tout cela que l'église se compose aujourd'hui de l'ancien transept, au milieu duquel s'élève la tour du clocher, de la vaste salle rectangulaire que forment le chœur et ses deux allées latérales, et de la chapelle carrée ajoutée dans la première moitié du ^{xiv}^e siècle sur le flanc de l'allée du nord. Tout l'édifice, à l'exception de la sacristie du nord-est, est construit en pierre de taille.

I

La travée qui porte la tour est à peu près carrée. Elle est comprise entre quatre arcs d'ouverture légèrement inégale, ceux de l'est et de l'ouest de quelques centimètres plus étroits que les deux autres. Trois de ces arcs, ceux de l'ouest, du nord et du sud, décrivent une courbe en tiers-point. Celui de l'est, A, qui s'ouvre sur le chœur, est seul en plein cintre. Cette particularité présente d'autant plus d'intérêt que l'adoption d'une autre forme d'arc dut se produire au cours des travaux, les supports paraissant tous contemporains. Seul, un chapiteau de la fin du ^{xr}^e siècle semble avoir été réemployé. L'arc en plein cintre, sans aucun ornement, s'appuie de chaque côté sur une demi-colonne adossée à un large pilastre. Le chapiteau qui surmonte la colonne du nord a été retaillé ou mutilé ; l'autre, a, demeuré intact, est celui auquel nous croyons pouvoir attribuer une date un peu antérieure. Toutefois, avec sa collerette, ses volutes et son modillon d'axe orné d'une palmette, il appartient à un type — au moins aussi normand que français, pour le dire en passant, — qui se retrouve, avec des variantes, plus de finesse et d'originalité dans l'ornementation du modillon, au-dessus des autres fûts du même pilier sud-est B. On voit fort bien que le chapiteau primitif a été entaillé dans sa partie postérieure pour permettre d'asseoir un des chapiteaux voisins. Les tailloirs diffèrent aussi de profil. Celui du chapiteau primitif se compose d'une tablette soutenue de deux quarts de rond successifs. Les autres, dans le même pilier, présentent sous la tablette un tore ou, plus exactement, un quart de rond porté par un cavet. Mais il faut dire le plan des piliers.

Sous chacune des arcades, une grosse demi-colonne s'adosse à

un pilastre et s'accompagne en dehors de la travée d'une colonnette engagée dans un angle. Les deux fûts portent l'arcade, coupée d'un biseau sur chaque arête, et un tore qui la double vers le dehors. A l'opposé de la colonnette, un autre fût d'un diamètre plus fort (25 centimètres au lieu de 17) porte l'ogive de la voûte. Ce dernier fût est couronné d'un chapiteau et d'un tailloir semblables aux autres ; on ne peut douter que tout cela ait été compris dans le plan original.

Les ogives, dont l'épaisseur, supérieure au diamètre des fûts, atteint 40 centimètres, comprennent deux gros tores séparés par une arête. Elles se croisent sans l'addition d'aucun ornement. Les voûtains, dont l'axe est notablement incliné, sont recouverts d'un crépi qui ne permet pas d'en apprécier le mode de construction. Il n'y a pas de formerets, sauf à l'est, pour mieux assurer le raccord avec le parement qui surmonte l'arc en plein cintre construit avant les trois autres. Ce formeret décrit une courbe en cintre brisé.

Revenons à la décoration. Les chapiteaux du pilier sud-est B et ceux qui subsistent du pilier sud-ouest C présentent le type déjà signalé. Ceux placés sous l'arc occidental avaient été supprimés, ainsi que leurs fûts, à une date indéterminée et remplacés par des pilastres au-dessus desquels régnait toujours le tailloir au tore et au cavet que l'on voit encore au-dessus des chapiteaux voisins. La restauration moderne a rétabli les fûts, sans refaire ni les bases ni les chapiteaux, demeurés à l'état de blocs cubiques.

A l'arcade du nord, E, les chapiteaux sont historiés. Sur celui qui porte l'ogive au nord-ouest, on voit un homme tombé à la renverse et dont une main et un pied sont saisis par deux têtes d'animaux monstrueux placés sous les angles du tailloir. Le gros chapiteau immédiatement voisin montre deux têtes d'angle, au-dessus d'une partie mutilée ; l'une de ces têtes est celle d'un roi couronné, à la barbe courte et frisée, l'autre celle d'une femme sans couronne. Au delà, vers le demi-croisillon du nord, on voit un oiseau, les ailes déployées. Les chapiteaux placés à l'est de la même arcade du nord présentent un curieux assemblage de figures humaines et d'animaux monstrueux. On reconnaît, sous l'ogive, Adam et Ève de chaque côté de l'arbre symbolique ; au-dessus de la grosse demi colonne, un homme, la main sur son ventre, la langue déjà tirée, a l'air de savourer d'avance les voluptés que lui promettent deux démons dont il est devenu l'esclave. M. l'abbé Bourcier, curé

de Cergy, dans un mémoire communiqué à la Société historique du Vexin le 9 octobre 1917, a donné de toutes ces sculptures une interprétation intéressante, à laquelle nous renvoyons le lecteur (1).

Tous les chapiteaux du groupe nord-est portent un tailloir différent de celui que nous avons signalé. Ce type nouveau comprend, sous une tablette, deux cavets séparés par un quart de rond. Quant aux bases, elles n'existent plus guère qu'au pied de ce même massif nord-est. Elles se composent de deux tores inégaux séparés, au bas des gros fûts, par une scotie dégagée, au bas des petits fûts par un cavet également dégagé. Le tore inférieur, partout épais et lourd, est relié aux angles du socle par des griffes.

Au-dessus de cette travée, le **clocher** roman comprend un sou-bassement et deux étages de baies. Deux contreforts assez peu saillants épaulent chacun des angles et s'amortissent en un glacis légèrement saillant, mais sans coupe-larmes, un peu au-dessous de la corniche qui surmonte le premier étage. Il y a, de plus, au milieu de chaque face de ce premier étage, une grosse demi-colonne placée entre les deux baies. La même ordonnance se répète au second étage, avec cette différence que les angles y sont pourvus, en guise de contreforts, de deux grosses demi-colonnes un peu plus fortes que celle de l'axe. Une colonnette logée dans un retrait occupe, en outre, chaque angle du carré.

Le premier étage est surmonté d'une corniche, tablette en biseau portée par le chapiteau de la colonne d'axe et par des modillons moulurés. Une corniche du même genre ou peut-être plus ornée régnait certainement au sommet du second étage, mais l'architecte qui a élevé le troisième étage, au xvi^e siècle, a substitué à cette corniche un entablement complet, afin de donner pour l'œil une plus solide assiette à cet étage supérieur.

Les baies sont naturellement en plein cintre. Chacune d'elles est encadrée de deux colonnettes. Une seconde rangée de claveaux

(1) M. l'abbé Bourcier voit les suites du péché originel dans les deux chapiteaux situés immédiatement à gauche de celui où figurent Adam et Ève. Pour M. Bourcier, l'homme que nous avons cru en proie aux tentations des démons ressentirait déjà les souffrances, résultat de son obéissance aveugle aux suggestions du malin esprit. — Le travail de M. le curé de Cergy a été publié dans le tome XXXVI (1924) des *Mémoires* de la Société historique, p. 28-32. — On est assez surpris de trouver un dessin des chapiteaux du pilier nord-est de Cergy utilisé en cul-de-lampe, sans aucune explication, à la fin (p. 35) de la *Monographie de l'église de Saint-Leu-d'Esserent*, par feu M. l'abbé Müller (1920).

appuyée sur ces colonnettes se décore d'un gros tore largement dégagé. Le tailloir des chapiteaux se poursuit de manière à couronner les pieds-droits de la baie et à servir d'assiette aux claveaux sur toute la profondeur du « tableau ». Le profil de ce tailloir n'est pas partout le même. A l'étage supérieur, le plus éloigné de la vue, il se compose simplement d'une tablette en biseau, avec un « grain d'orge » pour dégager le biseau. Au premier étage, la tablette est portée tantôt par un tore superposé à un cavet, tantôt par deux cavets successifs. Les bases, pourvues de griffes, ressemblent à celles du rez-de-chaussée, mais le cavet prend ici nettement la forme d'une scotie, et l'imitation de la base attique est plus accusée. Il y a deux types de chapiteaux : le chapiteau à volutes, inspiré de celui du rez-de-chaussée, et le chapiteau à godrons.

On peut supposer que ce clocher, de plan presque carré (1), portait jadis une flèche en pierre, comme ceux d'Ennery, de Jouy-le-Moutier, de Santeuil et de Nesle-la-Vallée, qui en sont, dans leur double étage, des imitations évidentes ; mais les travaux du xvi^e siècle ont fait disparaître les trompes qui servaient de base à la flèche ; peut-être les pierres en ont-elles été alors utilisées pour la construction des trompes qui, plus haut, supportent la flèche nouvelle.

Dans la construction de cette flèche et de l'étage supérieur, l'architecte s'est visiblement efforcé de reproduire à peu près la silhouette de l'ancien clocher. L'ordonnance de l'étage s'inspire nettement des parties romanes de la tour, avec un peu plus de légèreté. Dans ce but, on a évité les retours d'entablement au-dessus des colonnes-contreforts, qui portent simplement une console renversée. Au pied et aux angles de la flèche octogonale, des lucarnes à fronton triangulaire, de proportions classiques, et de petits clochetons en dôme, creusés de niches à coquilles, jouent le rôle reconnu nécessaire à la stabilité de l'ensemble. Les arêtes de la pyramide sont garnies de crochets, et, à mi-hauteur, une couronne jadis fleurdelisée coupe la rigidité des lignes ascendantes : au xvi^e siècle, un tel ornement était considéré comme indispensable. (Pl. IV.)

On peut supposer, avec quelque vraisemblance, que la construction de ces parties supérieures de la tour, au style relativement archaïque, fut confiée à l'architecte pontoisien Pierre Le Mercier,

(1) Il mesure intérieurement, au niveau du second étage, 4 m. 30 sur la face nord et 4 m. 37 sur la face orientale.

mort en 1570. Nous verrons tout à l'heure les analogies que présentent le portail et les parties de murailles construites un peu plus tard autour de la nef avec les édifices dus à un autre maître de la même ville de Pontoise, Nicolas Le Mercier, parent et peut-être fils de Pierre (1).

Mais il faut considérer encore le clocher du ^{xii}e siècle, doublement intéressant et par sa date probable et par son ordonnance. A la travée inférieure, le profil des tailloirs et des bases, le style des chapiteaux, la présence d'une voûte d'ogives, le mélange de l'arc en plein cintre et de l'arc brisé s'unissent pour annoncer une date très voisine de la donation de 1120 à l'abbaye de Saint-Denis. Cette date fut-elle antérieure ou postérieure à la charte de Louis VI? Nous ne saurions le dire. Mais l'on peut, croyons-nous, attribuer sans témérité la construction de la travée aux premières années de l'abbatit de Suger et la supposer, au plus tard, de la période 1122-1130. Et, en même temps que l'emploi de la croisée d'ogives sans aucun tâtonnement visible, il faut y remarquer la substitution de l'arc brisé pour trois des arcades au plein cintre d'abord adopté pour l'arcade orientale.

D'autre part, la comparaison de la tour, dont la construction suivit immédiatement, avec les tours de Jouy-le-Moutier, d'Ennery, de Nesle-la-Vallée et de Santeuil, construites sur le même modèle, permet de conclure à l'antériorité du clocher de Cergy, antériorité qui sans doute n'est représentée que par un petit nombre d'années, mais que l'ornementation des chapiteaux, notamment, suffit à rendre probable.

Nous ignorons comment on accédait d'abord à ce clocher. Peut-être par une échelle permettant de monter sur les plafonds qui devaient régner alors au-dessus de la nef et des bras du transept. De ce transept primitif, dont une portion des murailles se retrouve sans doute encore dans celles des demi-croisillons actuels, une disposition est certaine : c'est la présence d'une absidiole au bras septentrional, en F. L'une des colonnettes engagées, *b*, qui portent aujourd'hui du côté sud l'arc ouvrant de ce demi-croisillon sur l'allée ou chapelle située au nord du chœur repose encore sur une

(1) Nous proposons dès 1886 (*la Renaissance dans le Vexin*, p. 34) cette attribution à Nicolas Le Mercier. Le seul correctif que nous y apportons a trait à l'auteur du clocher, que nous croyons avoir été différent de celui du portail et des parties de l'église commencées en même temps.

base identique à celles des colonnes du carré et même sur tout ou partie de la longueur du fût primitif, au-dessus duquel le support, moins ancien, diminue de diamètre.

Les deux bras du transept, G et G', furent d'ailleurs, sinon reconstruits, au moins modifiés par l'addition d'une voûte dans la seconde moitié du XII^e siècle. Dans chaque angle, une colonnette ajoutée porta, sur un chapiteau décoré de feuilles superposées, larges et simples, ou de feuilles d'acanthé, les unes et les autres terminées par de légers crochets, une ogive plus mince que celles

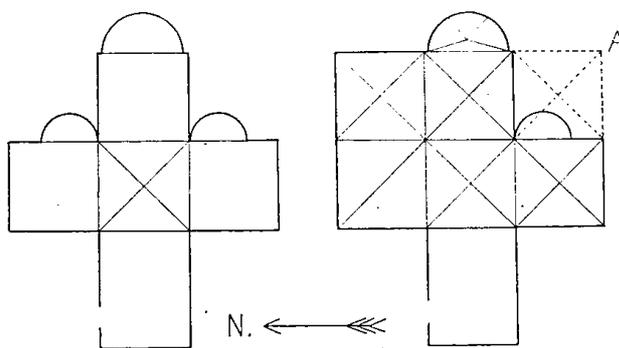


FIG. 23. — ÉGLISE DE CERGY.
Plans supposés à deux époques successives du XII^e siècle
(première et seconde moitié).

A. Il n'existe pas de preuves de l'addition d'une chapelle dans la seconde moitié du XII^e siècle au sud du chœur.

du carré. Les tailloirs affectent deux et même trois profils différents : la tablette repose tantôt sur un cavet simple, tantôt sur un cavet dégagé, tantôt encore sur un cavet dégagé superposé à un tore. Mais les voûtes de la deuxième moitié du XII^e siècle n'existent plus. Quand furent construits, au premier tiers du XIII^e siècle, le chœur actuel et les deux vaisseaux qui l'accompagnent, on démolit les voûtes des bras du transept pour surélever les murs de ces parties de l'église et leur donner la même hauteur qu'à la construction neuve, et les colonnettes prolongées portèrent, sur leurs anciens chapiteaux déplacés, les nervures d'une nouvelle voûte semblable à celles des vaisseaux latéraux. Pareille surélévation eut lieu pour les colonnettes qui encadraient l'absidiole du demi-croisillon nord, et là aussi les chapiteaux de la seconde moitié du XII^e siècle, ornés de feuilles d'acanthé, furent réemployés. L'existence de ces chapiteaux de la seconde moitié du XII^e siècle substi-

tués à ceux contemporains de la construction de l'absidiole permet d'affirmer que l'absidiole elle-même avait été alors surélevée et agrandie. Mais cet état intermédiaire entre celui de la première moitié du XII^e siècle et celui créé au XIII^e siècle par la suppression de l'absidiole et la construction d'un doubleau ayant la même hauteur que les voûtes du triple vaisseau neuf, sera toujours inconnu. (Voir une restitution hypothétique du plan, fig. 23.)

Les travaux entrepris dans la seconde moitié du règne de Louis VII ne s'étaient pas bornés à transformer les bras du transept. On avait en même temps doté l'église d'un nouveau **chœur** ou, du moins, surélevé, voûté et peut-être agrandi l'ancien, ainsi qu'en témoignent des fragments restés au revers de l'arcade A (fig. 22) qui s'ouvre du carré sur le chœur. Il y a là quatre chapiteaux, dont deux encore pourvus de leurs fûts, qui prouvent que le chœur, après sa reconstruction ou son remaniement à la seconde moitié du XII^e siècle, était recouvert d'une voûte d'ogives (fig. 24, A). Les chapiteaux dont il s'agit présentent, d'une part, les feuilles superposées et les légers crochets, d'autre part les tailloirs composés d'un tore, d'un cavet dégagé et d'une tablette que nous avons signalés déjà dans les demi-croisillons.

Le massif nord-est de la travée du clocher présente à l'étude un grand intérêt, car il fournit la preuve des remaniements successifs dont nous venons de parler. Nous avons cru nécessaire d'en donner ici un plan (fig. 24) et une vue prise du bras nord du transept (fig. 25).

On ne peut expliquer que par un accroissement notable de la population la nécessité qui s'imposa, une quarantaine d'années plus tard, de remplacer le **chœur** de la seconde moitié du XII^e siècle par un autre plus vaste. L'adjonction de vaisseaux latéraux permit d'obtenir l'espace nécessaire. Ainsi, le nouveau chœur, dont le style annonce la période 1215-1235 environ, comprit trois vaisseaux d'égale hauteur et d'égale largeur, — 6 mètres 68 en moyenne, — disposition rare pour les édifices religieux. Deux fortes colonnes de 78 centimètres de diamètre (1) portent six croisées d'ogives de plan à peu près carré, concurremment avec des groupes de colonnettes adossés aux murailles du pourtour et aux massifs orientaux de la travée du clocher. Tous les arcs sont en tiers-point. Ceux qui séparent les trois vaisseaux, H, ont plus

(1) Mesurés au nord.

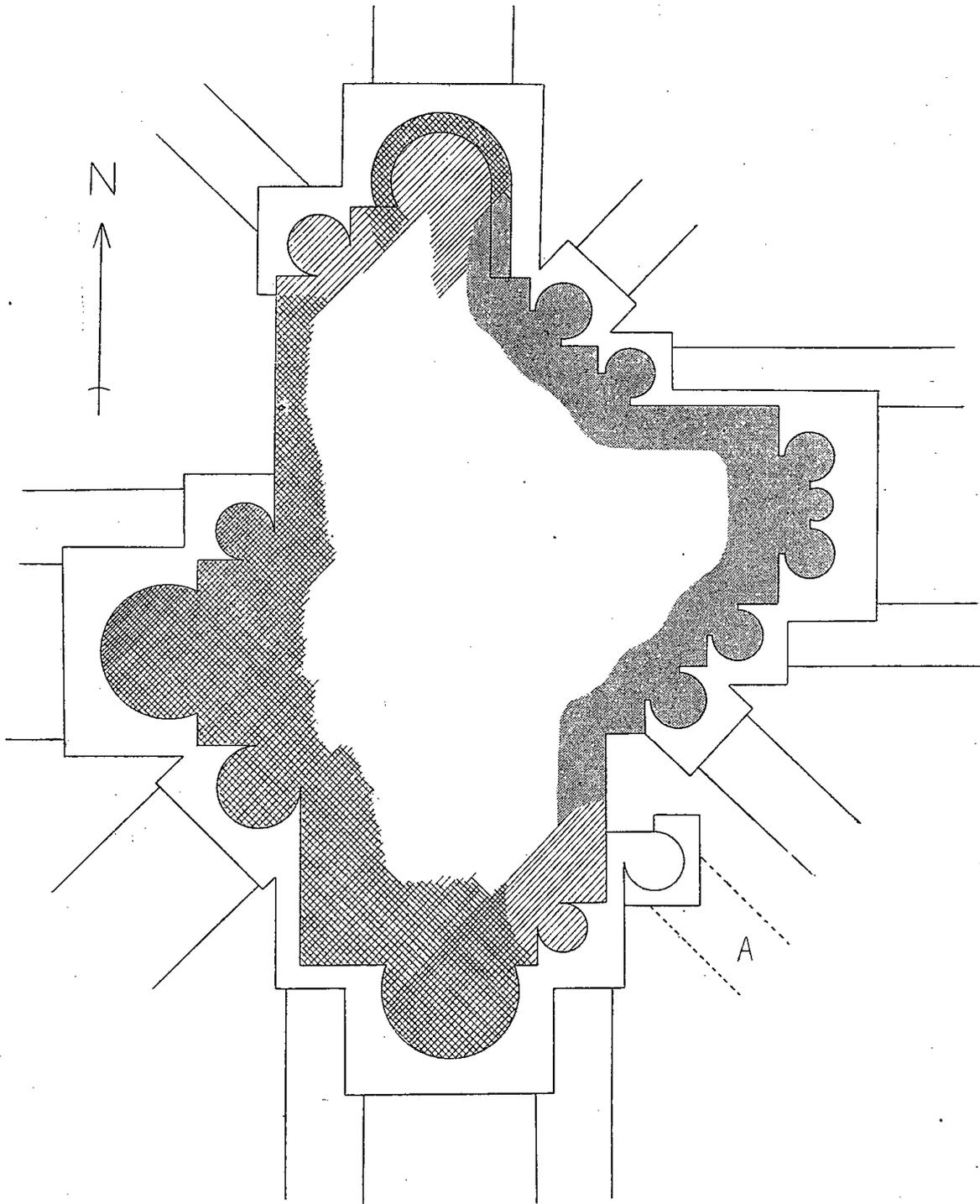
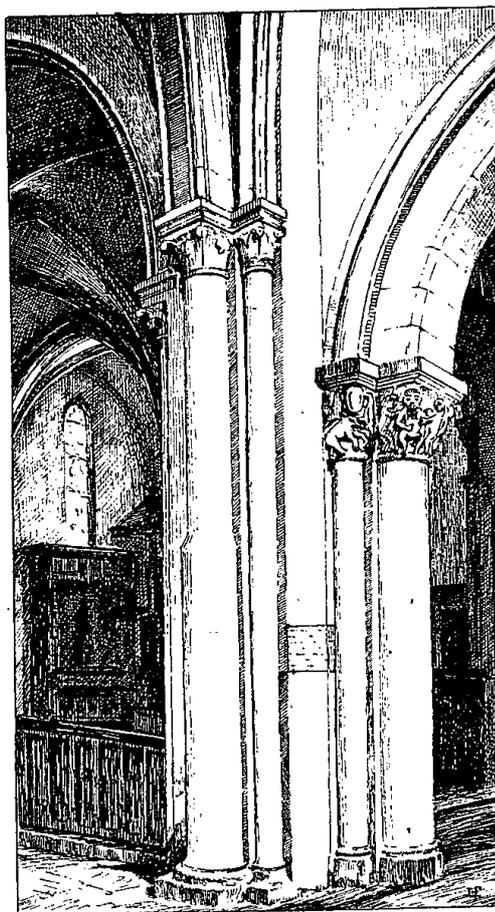


Fig. 24. — ÉGLISE DE CERGY. Pilier nord-est du carré du transept (plan).

CHRONOLOGIE. — *Première moitié du XII^e siècle* : hachures croisées. — *Deuxième moitié du XII^e s.* : hachures simples. (Il reste de cette période deux chapiteaux, dont un seul a conservé son fût; l'autre, aujourd'hui encorbellé, portait l'une des ogives, A, d'un chœur du même temps, remplacé à la première moitié du XIII^e s.) — *Pre-mière moitié du XIII^e s.* : pointillé.

d'épaisseur que les autres, pour contrebuter plus efficacement la tour. Leur intrados présente un large méplat, bordé de deux tores. Les doubleaux affectent un profil beaucoup plus rare : des deux côtés d'un intrados étroit et méplat, leurs claveaux sont creusés de deux cavets bordés de baguettes. Nous retrouverons ce cavet encadré de baguettes autour de la baie du chevet, à l'extérieur. Les ogives comprennent deux tores séparés par un filet. Aux clefs se voient des rosaces de feuillages sans finesse. Mais le même caractère de lourdeur s'observe dans toute la décoration végétale. Les crochets des petits chapiteaux sont monotones, trop saillants et trop multipliés. Les feuilles d'arum qui enveloppent de leurs crochets le gros chapiteau du nord, *d*, ne produisent qu'une silhouette peu gracieuse, et, moins banale, la double corbeille du gros chapiteau méridional, *f*, n'est pas d'un effet plus heureux : les feuilles de nénuphar de la partie inférieure, accompagnées de leurs gros fruits ronds, rivalisent de sécheresse et d'insignifiance décorative

avec la chélidoine très stylisée ou plutôt très alourdie qui tapisse le vase supérieur (1). Cette composition semble avoir été inspirée



L. Fort del.

Fig. 25. — ÉGLISE DE CERGY.
Pilier nord-est du carré du transept (vue prise du demi-croisillon nord).

(1) Nous avons signalé un chapiteau assez analogue, mais exclusivement décoré de feuilles de nénuphar, dans l'église de Boissy-l'Aillerie, dont la partie méridionale semble due au même architecte que la plus grande partie du chœur de Cergy : on trouve dans les deux édifices l'emploi de la gorge bordée de baguettes, et, d'autre part,

de deux chapiteaux du rond-point de Saint-Germain-des-Prés où deux rangées d'oiseaux aux attitudes symétriques produisent un tout autre effet, sans répondre à un idéal bien relevé.

Il y a plus de logique et d'adresse dans le plan du tailloir des gros chapiteaux, dont les angles sont abattus juste au-dessous des nervures diagonales. Ce tailloir, comme tous ceux qui surmontent les autres chapiteaux, affecte le profil si connu de la première moitié du XIII^e siècle où un cavet bordé de deux filets est séparé de la tablette par un « grain d'orge ». Faisons quelques remarques. Dans les groupes de colonnettes disposés aux angles des travées, le tailloir qui porte l'ogive fait partout face à la nervure. L'assiette des arcs latéraux, dont nous avons dit l'épaisseur relative, a lieu, au chevet et contre la travée du clocher, sur trois colonnettes placées côte à côte, une petite entre deux grosses, les trois chapiteaux soutenant un tailloir commun. Cette multiplication des fûts avait pour but de rendre le support plus léger à l'œil. Enfin, tous les fûts sont appareillés.

Une simplification, introduite, selon toute apparence, au cours même des travaux, s'observe dans les deux groupes de supports adossés à mi-longueur des murs sud et nord, *h* et *i*. Jusqu'à un mètre environ de hauteur, les colonnettes furent montées suivant le plan adopté partout ailleurs; mais, à ce niveau, on leur substitua autant de pilastres dont chacun va porter un tailloir distinct, pareil aux autres et normal à la nervure qu'il supporte. On sait que des pilastres remplacent aussi les colonnettes dans certains supports de Notre-Dame de Paris. Un autre exemple de cette disposition peut être cité dans le chœur de l'église de Limay (1).

Nous avons déjà dit que les voûtes des deux bras du transept G et G' avaient été refaites en même temps que celles des allées latérales du chœur et au même niveau. Dans ce but, on refit, en lui donnant plus de hauteur, le large doubleau qui avait été substitué dans la seconde moitié du XII^e siècle au mur oriental de chacun des demi-croisillons et à l'absidiole qui s'y appuyait. Les ouvriers chargés d'exécuter ce travail réemployèrent, nous l'avons

les deux colonnettes jumelles qui, à Boissy, reçoivent vers l'est la dernière arcade méridionale, relèvent du même esprit qui a groupé trois fûts sur le même plan à pareil endroit de l'église de Cergy.

(1) On pourrait penser aussi à une simplification apportée au cours des réparations qui suivirent la guerre de Cent ans; mais cette hypothèse ne se justifie pas par d'autres exemples de la même disposition rencontrés ailleurs.

aussi déjà fait remarquer, les chapiteaux de la seconde moitié du XIII^e siècle qui décoraient l'entrée de la chapelle alors créée. Mais cette utilisation ne se constate présentement qu'au demi-croisillon du nord. Faut-il en conclure que le demi-croisillon du midi ne possédait pas de chapelle de la seconde moitié du XII^e siècle ou qu'il avait conservé l'absidiole construite vers l'année 1120, en même temps que le carré, et dont l'ornementation grossière ne pouvait décentement trouver place dans une construction du XIII^e siècle ? Il suffit de poser ces questions, auxquelles nul ne saurait répondre.

Toutes les baies en lancette plus ou moins aiguë qui éclairent aujourd'hui le transept et les chapelles du chœur appartiennent à la construction du XIII^e siècle. Elles sont dépourvues d'ornements sur leur face intérieure comme sur leur face extérieure. Seule, la baie en tiers-point, plus large, qui s'ouvre au chevet du chœur est entourée au dehors d'un de ces cavets encadrés de baguettes que nous avons vus appliqués ici aux doubleaux, et ailleurs à un encadrement de porte, comme à la chapelle Saint-Nicolas d'Auvers, à des piliers, comme dans les églises de Triel et de Valmondois.

L'extérieur du chœur ne donne lieu, au surplus, qu'à un petit nombre d'observations. Le mur latéral du midi, JK, le seul visible, conserve une corniche assez endommagée, dont la tablette paraît avoir été soutenue par des modillons sans sculptures. Dans la première travée de ce côté, en *g*, au delà du transept, dont la surélévation est très apparente, une porte donnait une communication directe avec l'enclos des religieux de Saint-Denis. Les pieds-droits de cette baie ont été enlevés, mais l'arc en tiers-point subsiste, jadis orné, lui aussi, d'un cavet creusé entre deux baguettes. Les contreforts, assez saillants, s'allègent de plusieurs retraites, sans aucune saillie appréciable du larmier.

Dans le grand pignon oriental en pierre qui fut monté, aussitôt après la construction, pour servir d'appui à l'immense toiture dont on avait dessein de couvrir les trois vaisseaux, on remarque plusieurs baies de petite dimension nécessaires à l'éclairage et à l'aération du comble : au-dessus du vaisseau central, deux courtes lancettes jumelles abritées chacune, à l'intérieur, sous un arc en segment de cercle ; au sommet du pignon et au-dessus de la chapelle du nord, un oculus.

Sous le comble, de chaque côté, de larges arcades en tiers-point, aux arêtes abattues, portent un petit mur dont le sommet

est visible du dehors et qui soulage la lourde charpente. Ces arcades reposent sur un pilier rectangulaire, correspondant à la grosse colonne inférieure, et sur des pilastres adossés d'une part au chevet, d'autre part au clocher, dont tout ce système assurait la solidité avant que la tour ne fit un mouvement vers l'ouest qui détacha nettement son angle sud-est des appuis dont nous parlons. Les

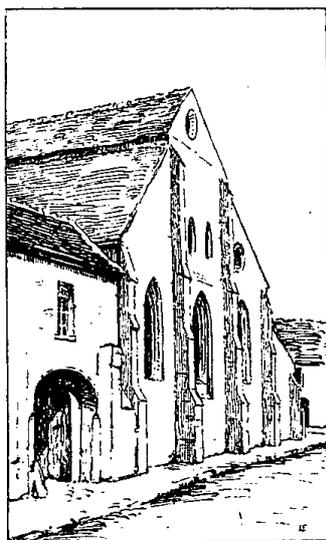


Fig. 26. — ÉGLISE DE CERGY
(chevet).

supports des arcades sont couronnés d'impostes ininterrompus, en biseau.

Nous avons dit déjà la restauration complète dont a été l'objet, à la période moderne, le **portail** établi, après l'achèvement du chœur, à l'extrémité nord du transept, en L. Il a naturellement été laissé en dehors du classement de l'église parmi les monuments historiques. Il est flanqué de six colonnettes en délit, dont les chapiteaux sont seuls anciens, avec une tendance pour les feuilles qui revêtent ceux de droite à envelopper la partie inférieure du tailloir. Les vous-sures, ornées de tores et de cavets et bordées d'une archivoltte extérieure de feuillages modernes, encadre un tympan qui a été garni par M. l'abbé Bourcier d'une vaste composition sculp-

tée, où l'on voit les différents épisodes de la légende de saint Christophe, patron de la paroisse. C'est une ingénieuse imitation des tympan de la première moitié du XIII^e siècle qui fait honneur au talent et à l'esprit d'observation de l'auteur (1).

En même temps qu'il restaurait ce portail honteusement plâtré et mutilé, M. l'abbé Bourcier embellissait avec le même soin, mais moins utilement peut-être, le réduit M. actuellement transformé en porche, dans lequel le portail avait été enfermé au XVI^e siècle. Deux voûtes d'ogives, en partie sur culs-de-lampe, en partie sur colonnettes, recouvrent cet espace où M. le curé de Cergy a recueilli une pierre tombale et plusieurs inscriptions que nous aurons à signaler.

Aux constructions de la première moitié du XIII^e siècle se rattache

(1) M. l'abbé Bourcier a donné une description raisonnée de ce tympan dans son bulletin paroissial, à une date qu'il ne nous a pas été donné de connaître.

aussi la tourelle d'escalier N qui s'élève à l'angle nord-ouest du demi-croisillon nord et par laquelle on accède aux combles et au clocher. Cette tourelle, cylindrique, d'un assez fort diamètre, renferme une vis construite à la mode gothique, les marches apparentes en dessous. La pyramide de pierre qui surmonte l'édicule est de plan octogonal, chacune des arêtes étant accentuée par un tore et reposant sur un modillon tantôt sculpté en une tête humaine, tantôt simplement taillé en cavet.

Nous avons dit que la **chapelle ajoutée au nord du chœur** dans la première moitié du xiv^e siècle avait été projetée et peut-être construite avec deux travées. Celle, de plan carré, qui existe encore (O) est immédiatement contiguë au pseudo-porche ci-dessus et s'ouvre par une arcade en tiers-point sur la première travée de ce qu'il faut bien appeler le bas-côté pour se faire comprendre, encore que ce bas-côté ait la même hauteur que tout le reste. Mais, dans le mur P qui borde au nord la seconde travée, la travée orientale, de ce même bas-côté, on reconnaît encore la trace d'une arcade semblable à la précédente, et si l'on pénètre dans la sacristie qui occupe l'angle nord-est de l'église, on aperçoit dans l'angle sud-est de cette annexe, en l, un groupe de fûts tronqués à 4 ou 5 mètres de hauteur, entièrement semblables par leur section et par leurs bases à ceux encore existants dans la chapelle voisine. Il est d'ailleurs impossible, dans l'état actuel, de dire si la seconde travée a été bâtie ou seulement commencée.

Quoi qu'il en soit, celle qui subsiste est aussi caractérisée que possible. Des fûts assez minces, reliés et dégagés à la fois par de larges cavets, portent, les uns l'arcade ouvrant sur le bas-côté, les autres l'ossature de la voûte. Ils reposent sur des bases à socle renflé. Leurs chapiteaux, à mince tailloir de plan polygonal et disposé en éperon, sont d'un galbe assez trapu, avec une décoration de feuilles isolées, d'allure fantaisiste, quelques-unes enveloppant le tailloir, mais la plupart rappelant encore par certains détails la végétation de la fin du xiii^e siècle. On peut en dire autant des feuillages réguliers qui forment la rosace de la clef de voûte, à la rencontre d'ogives en amande accompagnées de deux baguettes. Des formerets toriques en tiers-point contribuent à la solidité des voûtains. L'arc d'ouverture comprend un tore saillant, aminci, pourvu d'un filet et encadré de deux larges cavets et de deux tores cylindriques. Cette chapelle ne doit guère être postérieure à l'avè-

nement de Philippe de Valois (1328). Elle a été restaurée intérieurement. On a refait toutes les bases, mais celles demeurées intactes dans la sacristie servent de témoins.

Dans le mur nord s'ouvrait une large fenêtre en tiers-point, qui a été réduite et remplacée au xvii^e ou xviii^e siècle par une baie en plein cintre. Il reste toutefois de l'ancienne l'encadrement, formé d'un large cavet et d'une mince colonnette.

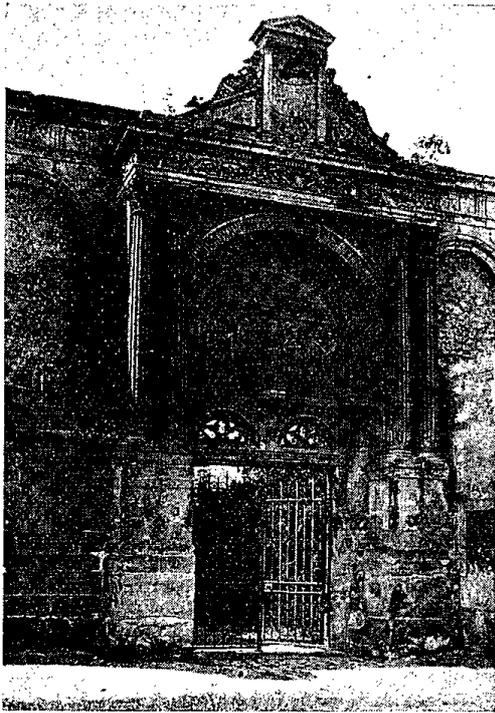


Fig. 27. — ÉGLISE DE CERGY (portail).

Aucune partie des constructions entreprises dans la seconde moitié du XVI^e siècle n'a été terminée, à l'exception du portail R, situé près de l'extrémité occidentale du mur nord. Ce portail est une œuvre élégante et majestueuse, dont les proportions ont été seulement un peu altérées par un abaissement du sol au xix^e siècle, opération qui a exigé, en outre, l'introduction par prudence d'un linteau-étrésillon mo-

no-lithe au-dessous des deux arcades secondaires que portait jadis le trumeau. Ce qu'il faut regretter surtout, c'est l'introduction dans ces arcades d'un remplage rayonnant dont le style gothique nuit à l'unité et à l'harmonie de l'ensemble (1). Le trumeau a, lui aussi, disparu, mais le dais de la niche dont il était décoré subsiste, avec la vaste sculpture en demi-relief qui garnit le tympan. C'est une composition assez adroite et vivante qui représente *le Christ et les Apôtres dans le Jardin des Oliviers* (2). Le dais dont

(1) Ces travaux furent exécutés « un peu avant la guerre de 1870 ». (V. Le Ronne, *Cergy et son église*, dans *Seine-et-Oise illustré*, 1889, p. 62, n° du 10 février.)

(2) Jésus est représenté au moment où il se sépare de ses disciples, emmenant avec lui Pierre, Jacques et Jean. (Évangile de saint Mathieu, XXVI, 36-37; évangile de saint Marc, XIV, 32-33.) Saint Jacques était jadis associé à saint Christophe dans le

nous parlons et ceux des deux niches latérales n'ont malheureusement que des couronnements assez maussades, dont la banalité fait tache dans cet ensemble agréable et bien ordonné (1).

Les dispositions prévues et en partie réalisées pour l'intérieur du double bas-côté renseignent mieux encore que l'ordonnance et même les détails du portail sur la source artistique d'où tout cela découle. Le portail est une œuvre où, dans le cadre d'une donnée nécessaire, l'originalité de l'architecte et du décorateur, en admettant qu'il faille supposer deux artistes, put se donner libre carrière. Cette liberté, au contraire, se trouve immédiatement restreinte quand il s'agit de l'ordonnance intérieure. L'adoption de la voûte d'ogives, par exemple, ne permet le choix pour les supports qu'entre un petit nombre de dispositions. Comme l'architecte entendait joindre une richesse relative à la simplicité, nous voulons dire ne sacrifier aucune des ressources ornementales que lui fournissait l'emploi de l'ordre corinthien, tout en laissant aux lignes la vigueur nécessaire, il était exposé à se répéter. Le rapport obligatoire entre les parties portées et les supports imposait l'usage de colonnes ou de pilastres d'un module différent. Ainsi, à Cergy, au revers des murailles, nous voyons en même temps des pilastres et d'épaisses demi-colonnes uniformément accostés de colonnes plus petites montées sur un socle plus élevé, les premiers supportant les doubleaux, les autres les ogives. (Voir pl. III, a.) Or, ce parti d'une logique irréprochable nous le rencontrons, d'une part, dans le chœur d'Ennery, œuvre authentique de Nicolas Le Mercier, d'autre part dans le bas-côté sud de Saint-Maclou de Pontoise et à Saint-Eustache de Paris. constructions dont l'étroite parenté avec le chœur d'Ennery ne saurait être niée. Et nous voyons ici, de plus, comme dans ces trois édifices, des chapiteaux d'une ampleur d'exécution remarquable, où la feuille d'acanthé prend un bel accent de netteté, en même temps que l'ensemble des lignes revêt

patronage céleste de l'église de Cergy. — Il est intéressant de noter aussi, pour l'histoire de l'iconographie religieuse, le motif qui occupe le milieu de la frise de rinceaux, à l'entablement supérieur : un cœur percé de trois glaives (ou de trois clous) est placé dans un cartouche soutenu par deux anges.

(1) Voir les relevés du portail (ensemble et détails) par Adrien Leblan, gravés par Pfnor pour le *Moniteur des architectes* (27^e vol., 15 janv. 1855, pl. 314-318), et ceux de M. Poussin (1884), reproduits en héliogravure dans les [Nouvelles] *Archives de la commission des monuments historiques*, t. 1^{er}, 1900, pl. 86. Un texte non signé accompagne, col. 233, les planches du *Moniteur des architectes*. L'auteur y suppose à tort que le portail « formait l'entrée d'un porche ». — Voir aussi une petite phototypie du tympan dans la *Promenade artistique* de M. Martin-Sabon, fig. n^o 85.

un caractère de puissance qui plaît toujours dans une œuvre d'architecture, dût cette qualité friser parfois la lourdeur. Il est évident qu'on ne saurait demander à l'architecture de la Renaissance, déjà presque classique sous Charles IX, les envolées du style gothique. L'ordre corinthien n'a pas, d'ailleurs, été employé d'une manière exclusive. Ainsi, au dehors, le portail, conçu comme un placage, s'adosse à un mur épaulé de pilastres néo-doriques et couronné d'un entablement à triglyphes.

Les deux bas-côtés du nord, S T, devaient se composer chacun de trois travées assez étroites, barlongues du nord au sud ; une autre travée, prolongeant le transept, devait remplacer le pseudo-porche M accolé au portail du XIII^e siècle, fatalement condamné. Au sud, une arcade en plein cintre U — actuellement fermée par une cloison — fut construite pour faire communiquer le demi-croisillon G' et le bas-côté V, dont la muraille, élevée sur la longueur de deux travées, occupe le prolongement de tout ce côté de l'église, avec de longues fenêtres en plein cintre demeurées bouchées et sans remplage ; mais, pour lancer les voûtes de ce vaisseau latéral (1), il fallait que le vaisseau central fût construit. Or, à l'égard de cette partie de l'église, les projets de l'architecte sont ignorés ; peut-être ne comportaient-ils aucune surélévation de la nef centrale, nous ne disons pas de la nef principale, puisque les trois vaisseaux principaux devaient, comme ceux construits au XIII^e siècle à l'est du transept, avoir même largeur, sans parler du second bas-côté du nord, dont la largeur n'eût guère été moindre. La stricte logique exigeait donc, au-dessus de tout cela, des voûtes placées au même niveau. On prêterait aussi volontiers à l'architecte le désir de ne pas renouveler l'erreur des architectes du chœur et de donner à chacun des quatre vaisseaux sa toiture particulière. La présence, contre le mur de l'ouest, entre le premier et le second vaisseau du nord, d'une tourelle d'escalier (Y) destinée à remplacer celle du XIII^e siècle accolée au transept, ne laisse pas suffisamment paraître les intentions du maître de l'œuvre. Tout au moins en résulte-t-il, si nous ne nous trompons, le projet d'une toiture spéciale pour le bas-côté du portail, car la grande hauteur des

(1) Les supports ont seuls été préparés le long du mur méridional : pilastre cannelé pour le doubleau, colonnes pour les ogives. Les colonnes sont toujours d'ordre corinthien ; le pilastre, par exception, est d'ordre ionique. Le mur de la troisième travée n'a pas été construit, et le bas-côté se termine à l'ouest par une muraille provisoire sans caractère.

murailles interdit de supposer sur toute la largeur de l'église une seule toiture dont l'élévation eût été vraiment excessive. Mais ne poussons pas plus loin ces hypothèses et venons au mobilier de l'édifice et aux inscriptions encore nombreuses qu'il renferme.

II

L'autel majeur (*m*) est surmonté d'un **rétable** en bois sculpté, peint et doré, de la première moitié et sans doute du premier quart du xvii^e siècle, qui appartient à un modèle dont la vogue fut grande durant toute cette période. Les rétables de ce genre, symétriquement ordonnés, comprennent toujours un tabernacle, gros pavillon qui développe généralement une façade saillante à trois pans. Latéralement, des panneaux, enrichis comme la partie centrale de colonnes, d'entablements et de frontons, complètent un ensemble architectural d'un effet généralement très décoratif. Le tabernacle est, en effet, le plus ordinairement surmonté d'un dôme que termine une croix.

Ici, tout l'édicule repose sur une plate-forme surélevée que supportent des consoles, entre des panneaux garnis de rinceaux filigranés. Au milieu s'ouvre une petite armoire qui sert à déposer les saintes huiles.

Des groupes de colonnes torsées d'ordre corinthien, les unes revêtues de cannelures, les autres enveloppées de feuillages et de ceps de vigne, se dressent aux angles du tabernacle et aux extrémités des travées latérales. Trois niches dans les trois pans du tabernacle encadrent les statues du Christ portant le globe et bénissant, de saint Pierre et de saint Paul, ceux-ci reconnaissables uniquement à leur type iconographique, car on ne leur a donné aucun attribut. Les grands panneaux latéraux sont garnis assez pauvrement de cartouches rayonnants, autour des monogrammes de Jésus et de Marie, le premier, du côté de l'évangile, surmontant un cœur percé des trois clous de la crucifixion, l'autre, du côté de l'épître, surmontant un cœur percé d'un glaive. Au tambour du dôme sont sculptés des sujets en bas-relief : en avant, la *Sainte Famille* et la *Trinité*, c'est-à-dire l'Enfant Jésus donnant la main à droite à la Sainte Vierge, à gauche à saint Joseph, et au-dessus, superposés, la colombe du Saint-Esprit et le Père Eternel, qui bénit ; du côté de l'évangile, saint François d'Assise agenouillé devant l'ange qui lui

impose les stigmates ; du côté de l'épître, sainte Claire agenouillée, le saint ciboire en main, à la porte de son couvent d'Assise, qu'elle protège ainsi contre les Turcs, dangereux alliés de l'empereur Frédéric.

Ce rétable fut acheté 80 francs à Pontoise en 1802 (1). On a dit (2) qu'il provenait de l'église des Cordeliers de Pontoise, mais cette origine est-elle bien prouvée, et ne serait-il pas permis de supposer, avec autant, sinon plus de vraisemblance, que l'objet fut exécuté pour le couvent des Capucins de l'Aumône (3), peu de temps après la fondation de cette maison en 1604 ? Les sujets signalés en dernier lieu indiquent, en tout cas, une origine franciscaine qui limite les hypothèses. Il semblerait donc qu'il dût suffire d'étudier les documents officiels contemporains de la fermeture des deux couvents pour connaître la vérité.

Repeint, il y a une trentaine d'années, avec peu de goût, ce rétable n'est pas sans intérêt, mais la composition en est lourde et peu séduisante.

A l'autel de la Vierge, *n*, dans le bas côté nord, on voit un autre **rétable** en bois du même genre, mais sans doute plus jeune de quelques années, qui a été peint et doré avec plus de sobriété. Le tabernacle, cette fois, est un peu trop haut pour sa largeur, et les colonnes, d'ordre corinthien, tordues et enveloppées de feuillages, à la mode du temps, paraissent démesurément longues. Au sommet de la façade, un fronton en demi-cercle abrite une tête de chérubin. Au milieu des deux annexes ou travées latérales, des peintures sur panneau bien conservées, dans le goût de l'école de Fontainebleau, — on sait combien l'influence en fut sensible et prolongée, — représentent, au sud la *Visitation*, au nord l'*Adoration des bergers*. Des anges porteurs d'encensoirs se dressent, en outre, peints en grisaille sur fond d'or, à la surface des étroits panneaux qui encadrent les sujets principaux. Ce rétable a été complété plus tard par des boiseries qui cachent toute la muraille jusqu'à l'appui de la fenêtre.

M. l'abbé Bourguignon écrivait vers 1870 : « Le chœur était entouré de belles boiseries, hautes de plus de deux mètres ; il en

(1) M. l'abbé Bourguignon, *Histoire ms. de Cergy*.

(2) M. l'abbé L. Lefèvre, dans un article sur le *Sacre de Bossuet* (*Semaine religieuse du diocèse de Versailles*, n° du 4 janvier 1903).

(3) L'Aumône, faubourg de Pontoise, a toujours dépendu de la paroisse de Saint-Ouen.

reste deux panneaux cintrés, délicatement sculptés, qui encadraient les deux portes latérales du chœur. Ce sont deux gracieux spécimens de la sculpture sur bois, autrefois si soignée. Ils ornent maintenant les deux niches du maître-autel. » Ces panneaux ont disparu en 1875, quand la fabrique fit faire, par un sieur Godon, les peintures soi-disant décoratives, de style gothique, qui garnissent la muraille du chevet.

Le maître-autel était surmonté jadis d'un de ces **rétables** en bois sculpté, peint et doré où l'on voit représentée, en de multiples personnages, la *Passion* de Notre-Seigneur. Ce rétable, dit-on, fut détruit à la Révolution (1). Il en subsiste deux fragments qui font vivement regretter cet acte de vandalisme. Ce sont des espèces de travées verticales, hautes l'une et l'autre de 1 m. 10, larges de 27 centimètres, et dont l'épaisseur la plus grande est de 11 centimètres. Chacun des fragments forme un seul morceau de bois. On voit ainsi comment étaient exécutés, par la juxtaposition de longs compartiments disposés en hauteur, ces ensembles curieux dont notre région conserve encore quelques spécimens.

Les deux fragments, fixés aujourd'hui à deux des colonnettes engagées, *h* et *i*, dans les bas-côtés nord et sud du chœur, ont appartenu aux parties latérales du rétable, mais ils étaient certainement placés tout près de la partie centrale, où l'on voyait représentée, suivant l'usage, la scène du *Calvaire*, avec un grand développement de détails et de personnages. Cette partie centrale comportait, ici comme partout, une notable surélévation du cadre. La preuve de ce que nous avançons est fournie par la présence et l'attitude des cavaliers qui figurent à la partie supérieure des deux panneaux. Comme en d'autres compositions du même genre, des épisodes réputés secondaires étaient représentés à l'arrière-plan et figurés en de moindres dimensions. C'est ainsi qu'au sommet du panneau conservé dans le bas-côté nord et qui se trouvait à gauche du sujet central, on voit Jésus que deux valets dépouillent de ses vêtements.

On hésite davantage à identifier les sujets figurés à la partie inférieure, des deux côtés. Ils sont empruntés à la légende de saint Christophe, patron de l'église de Cergy, et témoignent, par là, que le rétable fut sculpté spécialement pour l'édifice. C'est un détail intéressant et rare, la plupart des rétables de la Passion étant

(1) M. l'abbé Bourguignon, *op. cit.*

dépourvus de tout caractère local et pouvant convenir indifféremment à toutes les paroisses. Au nord, l'entourage du roi Dagnus s'empresse autour de ce tyran qui vient de recevoir dans l'œil une des flèches que ses bourreaux destinaient à saint Christophe. Au sud, on lui bande l'œil avec un linge trempé dans le sang du martyr, et il guérit (1).

Comme toujours, les sculpteurs de ces compositions extrêmement habiles, pittoresques et hardies, ont mélangé à des costumes fantaisistes la copie des vêtements en usage de leur temps. L'étude de ces vêtements suffit à dater l'œuvre, qui n'est pas antérieure au milieu de la première moitié du xvi^e siècle. Les détails de pur ornement sont rares, et ils n'ont pas, du point de vue chronologique, la même valeur que les costumes. Notons les arabesques d'or sur fond noir dont sont enrichis les fauteuils du roi et que l'on voit aussi sur le camail de son vêtement.

« La statue de saint Christophe, en pierre, d'une grandeur remarquable, » suivant l'usage le plus fréquent, « s'élevait au-dessus du maître-autel, à côté de celle de saint Jacques. » M. Bourguignon, dont le manuscrit nous fournit ce renseignement, ne dit pas comment a disparu cette statue. Le même écrivain nous apprend que la statue actuelle du saint patron de l'église, en bois polychromé, a été donnée par les marguilliers de l'église Notre-Dame de Pontoise au commencement du xix^e siècle. Elle date du règne de Louis XIII, ainsi qu'en témoigne l'arrangement de la chevelure de l'Enfant Jésus. Cette statue a été placée au revers du portail principal L, en avant d'une peinture sur toile moderne, encadrée par l'arc de décharge du tympan, et qui représente la guérison miraculeuse d'une femme de Cergy au tombeau de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation, dans la chapelle des Carmélites de Pontoise (2). On trouvera l'image phototypique de la statue dans l'*Album des objets mobiliers artistiques classés de Seine-et-Oise* (3).

M. Martin-Sabon avait photographié avant 1892 et MM. Vitry et

(1) Voyez la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, trad. J.-B.-M. Roze, 1902, 2^e partie, p. 283-294.

(2) La miraculée s'appelait Jeanne Bertault ; elle était femme de Paul Béranger. Sa guérison eut lieu en 1622. La peinture fut exécutée en 1902 par M. J. Noël. (Voir les biographies de Marie de l'Incarnation et un article publié par M. l'abbé Bourcier, initiateur de la décoration, dans son bulletin paroissial en 1913.)

(3) Pl. 37.

Brière ont reproduit en 1913 dans la deuxième partie de leur recueil intitulé : *Documents de sculpture française* (1), une agréable **statue de sainte Barbe** en pierre peinte qui a disparu lors de la démolition de la nef. La sainte était debout, coiffée d'une sorte de turban, avec plusieurs colliers autour du cou. Elle tenait un livre ouvert dans la main gauche et, dans la droite, une palme dont il ne restait plus que la tige inférieure. En arrière s'élevait la tour connue comme l'attribut le plus populaire de sainte Barbe. Le visage était joli, un peu trop régulier peut-être. Cette statue, contemporaine de François I^{er}, mérite que des démarches soient faites auprès de son détenteur actuel, bien connu, paraît-il, pour qu'elle reprenne sa place dans l'église.

En 1886, notre confrère et ami M. V. Le Ronne, dont le frère était alors curé de Cergy, reconnut sur le mur méridional de la nef, à l'intérieur, des **armoiries peintes** que dissimulait une épaisse couche de badigeon. C'étaient les armoiries des Guise. Voici ce que l'auteur de la découverte en a dit lui-même quelque temps après dans *Seine-et-Oise illustré* (2) : « L'écu, surmonté d'une croix archiépiscopale et d'un chapeau de cardinal, se compose de huit quartiers résumant les alliances, titres et prétentions de l'illustre famille, avec l'écusson de Lorraine brochant sur le tout. Ces armoiries rappellent soit le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, qui fut abbé de Saint-Denis de 1557 à 1574, soit son neveu, Louis de Lorraine, cardinal de Guise, qui, après avoir été coadjuteur de son oncle, lui succéda comme archevêque et comme abbé de Saint-Denis et fut assassiné à Blois le 24 décembre 1588. Ces deux prélats, étant de la même famille, portaient naturellement les mêmes armes. »

Il ne semble pas que la mort du chef d'une abbaye ait jadis été commémorée dans les églises rurales relevant du monastère par la peinture d'une litre funèbre comme l'était d'ordinaire la mort des seigneurs laïcs. Autrement, ces armoiries peintes au xvi^e siècle dans l'église de Cergy n'auraient pas manqué d'être remplacées par plusieurs autres de date postérieure. Nous sommes donc porté à supposer que l'apposition de l'écu des Guise fut ici un hommage tout exceptionnel rendu à la victime de Henri III par les habitants de Cergy, sans doute ligueurs fidèles comme leurs voisins de Pontoise. Sous couleur d'honorer le seigneur temporel du lieu, ils

(1) Pl. CXLIII.

(2) N° du 10 février 1889, p. 62, col. 2 (*Cergy et son église*).

avaient fait, semble-t-il, une manifestation politique, et, à ce titre, on doit regretter que les vestiges décrits par M. Le Ronne n'aient pas été conservés.

La plus intéressante des nombreuses inscriptions que renferme l'église de Cergy est certainement celle qui fut gravée sur pierre en caractères gothiques à la fin du règne de Louis XI pour rappeler la dédicace de l'édifice. Cette dédicace avait été faite le 15 octobre 1479, avec la permission de l'abbé de Saint-Denis, par un auxiliaire de l'archevêque de Rouen, Robert Clément, évêque *in partibus* d'Hippone, dont le nom, chose curieuse, est demeuré en blanc.

La pierre qui porte l'inscription est appliquée dans le demi-croisillon du nord G, contre le massif placé sous l'angle nord-est du clocher.

Hauteur : 39 centimètres; largeur : 73 centimètres.

L'an de grace mil C . C . C . C . lxxix le xv^e Jo^r du mois
doctobre par

reuerend pere en dieu euesque de yponēce par le
congie et licence de reuerend pere en dieu monf^r Jeh̄ abbe
de saint

denis en france a este ceste eglise de saint xp̄fle de
l'gy cōsacree ⁊ dediee

Es p̄nces de reuerend pere en dieu monf^r Jeh̄ du montier
abbe de

saint martin les pont^e venerables et discretēs p̄cōnes
meff^{rs} nicholle

descafontis official (1) maiff^r Jeh̄ letillr̄ p̄moteur
dud lieu

pour ledit abbe de saint denis pierre du chefue chapellain
po^r le cure

(1) Un ou deux mots effacés. Y avait-il : *official de Cergy* ou *official de Chaumont*? La suppression, dans l'un et l'autre cas, serait inexplicable. Il faut plutôt supposer que Nicole Descafontis ou d'Escafontis était *official de Pontoise*, c'est-à-dire *official du Vexin français* pour l'archevêque de Rouen, qualité dont il ne pouvait se targuer dans un territoire « exempt », et que l'erreur vint du rédacteur de l'inscription, qui semble avoir ignoré aussi le nom du prélat consécrateur.

de ladite eglise noel ferrault chapelain dicelle prebftres
nobles hōmes

pierre cossart michel guerinot escuiers Jehan moinel
pierre moinel

pierre moingnien proisiens phlot (1) fouchart pierre
berengier guille

doulcet m̄guillrs de ladicte eglise et plusieurs aultres

Il résulte de cette inscription que le curé ne résidait pas. Sans doute avait-il donné la cure à bail à un ecclésiastique mercenaire, sous le titre de chapelain. Le rédacteur de l'inscription, peut-être conscient du scandale, n'a pas daigné mentionner son nom.

À droite, dans la partie supérieure de l'inscription, le graveur a figuré saint Christophe, patron de la paroisse, dans l'attitude traditionnelle et paraissant peiner sous le poids du divin Enfant.

Les autres inscriptions ont pour objet de commémorer des donations dont bénéficia la fabrique, à charge de services religieux. Ces inscriptions sont d'une lecture facile, à l'exception d'une seule, qui se voit dans le demi-croisillon nord, à l'est du portail principal. Elle semble avoir été jadis souillée de badigeon, et il faudrait une longue étude pour la déchiffrer tout entière, sans qu'on pût se flatter d'atteindre à ce résultat. Voici ce que nous en avons pu lire au début : « [Cy gist] fēme de feu Jeh' hamard qui trépassa l'an mil iiij^c iiij^{xx} et dix neuf, [laquelle a lais]sé à leglise de seans iiij s. parisis » de rente... Cette inscription est gravée en caractères gothiques sur une pierre qui mesure 49 centimètres de largeur et 33 centimètres de hauteur.

Trois autres inscriptions, également sur pierre et en caractères gothiques, sont appliquées contre le mur du bas-côté sud du chœur. Elles servaient d'épithaphes à trois des membres de la famille Cossart qui ont appartenu à des générations successives. Le premier en date, Pierre Cossart, est indiqué ci-dessus dans l'inscription commémorative de la dédicace comme ayant assisté à cette cérémonie le 15 octobre 1479. Il mourut le 9 avril 1482. Les autres trépassèrent successivement en 1547 et 1557.

La graphie ne présentant aucune particularité marquante et les

(1) Phlippot.

fondations étant de caractère banal, — messes de *Requiem*, saluts de Notre-Dame, — nous nous contenterons d'imprimer en caractères ordinaires les passages essentiels de ces inscriptions et d'en signaler les détails originaux.

1. Travée orientale. — Hauteur : 75 centimètres ; largeur : 65 centimètres.

« Cy gist noble homme Pierre Cossart, en son vivant escuier, seigneur de Vaumartin... » Donation d'une rente sur une maison à Pontoise, « appartenant à Roger De Quos, faisant le coing de la rue du Martré ». « Lequel seigneur trespassa le ix^e jour d'avril, l'an mil CCC iiiij^{xx} et deux, après Pasques. »

En tête de cette inscription, un sujet gravé représente le défunt agenouillé devant saint Christophe. Le priant est en armure ; il porte un court tabard ou cotte d'armes, des souliers pointus, des éperons ; son visage est rasé ; son casque est posé par terre, devant lui. Les genoux reposent sur un coussin.

2. Travée centrale. Partie vers l'ouest. — Hauteur : 82 centimètres ; largeur : 61 centimètres.

« Cy gisent nobles personnes Denis Cossard, escuier, seigneur de Han en partie, et damoiselle Danielle de Gannes, sa femme... » Donation d'une rente en blé et avoine et d'une rente en argent ; donation personnelle de 3 s. t. de rente « aux marguilliers, à la charge de ramentever au curé de faire la priere le dimenche prochain precedent le trespas (c'est-à-dire l'anniversaire du trépas) du dit deffunt Denis Cossard ; » le tout en vertu du testament dudit Cossard, en date du 14 mars 1545 et de l'acte de délivrance par ses héritiers, passé devant « Gueriteau et Charton, notaires, » le 12 janvier 1548. « Laquelle damoiselle de Gannes deceda le x^e jour de novembre v^e xl et ledit Cossart le xiiii^e mars v^e xlvij. »

3. Travée centrale. Partie vers l'est. — Hauteur : 85 centimètres ; largeur : 55 centimètres.

« Cy gist noble homme Jehan Cossard,... lequel trespassa le iiij^e jour d'octobre mil v^e lvij. » Donation d'un arpent de pré « à la prarie de Han ». Fondation d'« une messe de *Requiem* à diacre, soubz diacre et chappes, » et de deux saluts. « Pour ce faire, sera tenue la dicte fabrique bailler au curé, tant pour lesditz services que pour lesditz salutz, xxxv s. t. ; aux iiij officians, chacun

iiij d. p. ; aux aultres gens d'Eglise du villaige assistans et portans surplis audit service et enffans, à chacun iij s. t. »

En bas, à droite, un écu gravé de forme fantaisiste, dans le goût de la Renaissance, porte les armoiries des Cossart : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux cosses de genêt de sinople, et en pointe d'une tête de Maure de sable, tortillée du champ.*

D'autres inscriptions de même nature ont été placées par M. l'abbé Bourcier contre les murs occidental et oriental du faux porche M, à un niveau malheureusement trop élevé pour qu'elles soient facilement lisibles. Comme pour les précédentes, nous en donnerons seulement quelques extraits non figurés et une analyse sommaire.

A. Mur occidental. Travée du sud. — Pierre rectangulaire oblongue en hauteur. Caractères gothiques.

« Cy gist honneste personne Jehan Berenger, en son vivant vigneron, demeurant à Cergy, » qui donna 110 livres tournois à la fabrique, puis « trespassa le jour saint Marc, l'an de grase mil cinq cens xxj. »

A la partie supérieure, un sujet gravé : le défunt, revêtu de vêtements longs, est en prière devant un crucifix.

B. Mur occidental. Travée du nord. — Pierre rectangulaire, oblongue en hauteur. Lettres capitales.

« Cy gisent Xpofle Dubray et Marie Chouquet, sa femme. » Don par testament d'un demi-arpent de terre « assis aux grands prés de Gency ». On renvoie à un « contrat passé par devant Jacques François, tabellion commis à Cergy, le 7 de may 1611. » — « Ladictte Chouquet décéda le 26^{me} febvrier 1605. » Aucune mention du décès de son mari.

Au sommet, gravé, un calice surmonté d'une hostie et encadré des deux végétaux emblèmes habituels de l'Eucharistie, le raisin et le blé.

C. Mur oriental. Travée du sud. — Pierre rectangulaire. Lettres capitales.

« Deffunct venerable et discrete personne M^e Mathieu Hevron, vivant prebstre, docteur en théologie, doyen et chanoine théologal de l'église cathédrale Notre-Dame de Senlis, décédé audit Senlis le

lundi xii^e septembre 1638, inhumé dans le cœur de ladite église. » Don testamentaire.

D. Mur oriental. Travée du nord. — Pierre arrondie du sommet pour encadrer le monogramme IHS surmonté d'une croix.

« Cy gisent honnestes personnes Anthoine Berenger et Anne Nouvelon, sa femme. » Elle mourut le 10 octobre 1651, lui le 23 novembre 1653.

M. l'abbé Bourcier a fait également dresser sous le porche, contre le mur du nord, une **Pierre funulaire** de grandes dimensions (longueur : 2 m. 50 ; largeur : 1 m. 73) qui précédemment faisait partie du pavage de l'église. Particularité fort rare, cette dalle présente l'image de quatre défunts, trois hommes et une femme, rangés côte à côte et figurés comme toujours les mains jointes. La femme occupe le deuxième rang à gauche. Malheureusement, la mesure de préservation prise par M. le curé de Cergy fut beaucoup trop tardive : l'inscription est devenue illisible et les effigies sont très effacées. Il en reste juste assez pour qu'on puisse reconnaître le sexe des personnages par la disposition de leur coiffure et de leurs vêtements. Les vêtements des hommes sont longs et de la forme habituelle dans la classe bourgeoise à la première moitié du xiv^e siècle. Il semble même, étant donné la manière dont le col est largement dégagé, qu'on puisse ne pas dépasser le premier tiers de cette période, l'année 1330 ou 1340. Par contre, la minuscule gothique employée pour l'inscription ne permet guère de remonter beaucoup au delà, et c'est aussi la même limite que semble imposer le style du décor architectural dont sont encadrées les effigies. Les gâbles triangulaires qui couronnent les quatre fausses arcades alignées de gauche à droite présentent notamment des rosaces où se déploient des compartiments flamboyants parfaitement caractérisés. Cette autre particularité, à la date supposée, donne à l'objet un véritable intérêt.

Sur le piédestal en pierre d'un groupe moderne de Notre-Dame de Pitié érigé dans la chapelle du xiv^e siècle O, à l'est du porche, le même ecclésiastique dont nous avons déjà signalé l'esprit d'initiative et l'activité a disposé, dans trois fausses arcades, la liste gravée de ses prédécesseurs. Il suffira d'en donner le texte, sans figuration.

« CURÉS DE CERGY. — 1592, Denis Bourgeot. 1628, Louis Borde-

reau. 1637, Jean Dupuis. 1638, Richard de la Mer. 1639, David de Berneval. 1647, Nicolas de Huictmille. 1656, Denis Lefebvre; compétiteur : Georges Fastier. 1660, Guillaume Desgroulx.

« 1670, Antoine Demachy. 1714, Nicolas du Crot. 1736, P. Bernard Clabault. 1741, Jean Moreau. 1754, J. Joseph Cresson. 1782, Jean Baptiste Massieu, député, évêque constitutionnel de l'Oise. 1791-93, Thomas Néel, vicaire, curé schismatique.

« 1804, Guillaume Morel. 1815, Jean Baptiste Brandin. 1823, Théodore Lefaux. 1836, P. François Wacogne. 1867, Charles D. Bourguignon. 1872, Alexandre A. Dupuis. 1886, Paul E. Le Ronne. 1888, Eugène G. Rebouché. 1890, Charles L. J. Bourcier. »

Chacune des trois pierres qui portent ces noms mesure 85 centimètres de haut sur 44 centimètres de large.

L'unique et assez forte **cloche** qui se balance dans la tour date de 1821. « Fondue à la fonderie de Guérin à Pontoise, » par « Morlet, fondeur, » elle eut pour parrain et marraine « M. Athanase Hyacinthe, comte de Lozier, chevalier de la Légion d'honneur, maréchal de camp, et dame Ange Céleste Cephide Dejean, » son épouse. Il s'agit du comte Bouvet de Lozier, royaliste fervent, qui avait été mêlé à la conspiration de Cadoudal et que la Restauration avait fait gouverneur de l'île Bourbon et maréchal de camp. Sa femme était originaire de l'île Bourbon. Il fut tué en duel à Fontainebleau en 1825. Sa famille était la même que celle de l'amiral baron Bouvet (1). Sa sœur, M^{me} d'Anglade, lui avait laissé une maison de campagne appelée *les Clobilles* et située dans la commune de Vauréal, à la limite du territoire de Cergy (2).

* * *

L'église de Cergy, justement classée au nombre des monuments historiques, est intéressante par son clocher roman bien conservé,

(1) Voir Eugène Fabre, *Biographies et récits maritimes. Voyages et combats : I. Une famille de marins : les Bouvet*, 1885, p. 61-99. — Je dois communication de l'inscription de la cloche à M. l'abbé Bourcier. Je tiens aussi de ce savant ecclésiastique qu'une première fonte exécutée sur place par le même fondeur n'ayant pas réussi, ce praticien préféra la recommencer dans les ateliers d'un confrère, à Pontoise, plutôt que de refaire son moule à Cergy.

(2) Le rattachement de cette habitation à Vauréal doit être de date très moderne. Le plan du territoire de Cergy dressé dans la seconde moitié du xviii^e siècle par ordre de l'intendant Bertier de Sauvigny (Arch. de S.-et-O., C 105) y incorpore « les Clobilles ». Un moulin à vent s'élevait alors au sommet du coteau qui domine au nord le débouché du vallon de Vauréal.

par une voûte d'ogives très primitive et les chapiteaux historiés qui la portent, par un chœur du XIII^e siècle de disposition curieuse et par des fragments de la Renaissance, œuvre de deux architectes habiles et hommes de goût.

MANOIR DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS

Ce manoir, qui ne fut jamais un prieuré, quoi qu'en ait dit dom Toussaints du Plessis (1), s'étendait au sud de l'église, et il y avait communication directe de l'un à l'autre. L'enceinte du manoir était de forme polygonale, comme s'il se fût agi d'un château fort. Cet emplacement est aujourd'hui partagé entre plusieurs propriétaires, et il ne reste qu'une faible partie des constructions d'autrefois, à savoir le pavillon d'entrée et l'une des tours qui protégeaient l'enceinte disparue.

L'entrée s'ouvre tout près et dans l'alignement du chevet de l'église. C'est une large arcade elliptique placée jadis entre deux tourelles ou, pour parler plus exactement, deux demi-tourelles octogonales, qui devenaient peut-être circulaires dans leur partie supérieure. L'étage, en effet, a été modifié, et les tourelles furent supprimées à partir de ce niveau (fig. 26, p. 166). Celles qui accompagnent la façade postérieure affectent une disposition différente. Circulaires de plan, elles reposent partie sur des contreforts, partie sur un encorbellement composé de plusieurs épaisses moulures en quart de rond. De ce côté, la muraille primitive de l'étage subsiste à peu près intacte, mais le couronnement a été détruit, et une banale toiture a remplacé les petites flèches et le toit en pavillon du Moyen Age. (Pl. V, a.)

Ce qui surprend le plus dans cette porte de manoir, c'est la forme des deux baies qui ferment le passage à l'est et à l'ouest. Elles décrivent une demi-ellipse, disposition très rare, mais non tout à fait inusitée, dans les périodes auxquelles on serait tenté d'attribuer la construction, c'est-à-dire au XIII^e ou au XIV^e siècle (2). L'appareil est en pierre de taille, et l'on peut encore constater le soin dont il fut l'objet là où des mains barbares n'ont pas étalé le plâtre sous prétexte de rejointoiement.

(1) *Description de la haute Normandie*, 1740, t. II, p. 489. On s'étonne de voir D. Racine reproduire cette affirmation dans la notice qu'il a insérée parmi les pièces liminaires de son *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Denis* (Bibl. Mazarine, ms. 3374, p. cviii), sans d'ailleurs citer, et pour cause, un seul titulaire du prétendu prieuré.

(2) Voyez C. Enlart, *Manuel d'archéologie française, architecture religieuse*, 2^e éd., 2^e partie, 1920, p. 365.

La technique de la défense est assez sommaire. Un assommoir règne sur toute la largeur qui sépare les tourelles, immédiatement en avant de la porte. Celle-ci se fermait de solides vantaux. Un plafond règne sur le passage. Il n'y a pas trace de herse.

Aucune entrée particulière n'était réservée aux piétons. La petite porte en segment de cercle qui s'ouvre à droite sous le passage donnait accès dans une sorte de cachot, au-dessus duquel rampe l'escalier rectiligne qui garnit extérieurement l'étroit espace compris entre le mur de l'église et celui du pavillon. Cet escalier, qui a son accès en plein air, à droite de l'arcade postérieure, est recouvert d'une toiture. Il conduit à la salle de l'étage, où, dit-on, s'exerçait autrefois la justice seigneuriale.

La tour qui subsiste de l'ancienne enceinte s'élève au sud-ouest de l'enclos. Elle est circulaire, de dimensions moyennes, et bien construite en pierre de taille. La présence au sommet d'une corniche semblable ou peu s'en faut à celle de l'église prouve qu'elle n'a jamais eu plus de hauteur qu'aujourd'hui et nous renseigne sur sa date, contemporaine des débuts du règne de saint Louis. Une retraite en glacis à mi-hauteur marque extérieurement le niveau de la voûte qui sépare les deux appartements superposés dont se compose l'édifice. Je n'ai pu voir cette voûte, mais je tiens de M. le curé de Cergy qu'elle comprend deux ogives croisées sur culots, le tout sans moulures.

L'étage inférieur servait, paraît-il, de prison. L'auteur anonyme du texte qui accompagne dans le *Moniteur des architectes*, en 1855 (1), les planches consacrées au portail Renaissance de l'église, dit qu'on remarque dans ce cachot « des sculptures grossières exécutées par les prisonniers et représentant des poissons, des Christs ou des hommes livrés au dernier supplice, peut-être ceux (*sic*) qu'ils attendaient eux-mêmes. »

CHAPELLES

Il y avait au hameau de Gency une chapelle de Notre-Dame de Lorette, sorte de succursale de l'église paroissiale et dépendant comme elle de l'abbaye de Saint-Denis. Cette chapelle, que l'on voyait encore vers 1870, transformée en habitation, avait été l'objet d'une nouvelle bénédiction le 23 novembre 1766, du consentement de « dom Jacques-Nicolas Chrestien, grand prieur de l'abbaye

(1) 27^e volume ou plutôt livraison (15 janvier 1855), col. 223.

royale de Saint-Denis en France; seigneur spirituel et temporel de ladite paroisse de Cergy (1). »

Une autre chapelle, dite de Sainte-Apolline du Hazay, s'élevait le long d'un bois, à l'extrémité occidentale du territoire de Cergy, si près du village de Courdimanche que plusieurs documents anciens la placent dans cette paroisse. Elle dépendait de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. L'historien de ce monastère, dom Robert Racine, la dit sur le territoire de Cergy, ce qui nous paraît trancher la question (2).

Cette chapelle avait été fondée en 1359 par un doyen de la collégiale de Mortain, originaire de Chambly, Adam de Mazerières, qui, par le moyen d'une donation d'immeubles, avait chargé l'abbaye de Saint-Martin d'exécuter ses intentions. Le droit des religieux sur la chapelle fut cependant plusieurs fois contesté, tantôt par l'archevêque de Rouen, tantôt par les supérieurs de l'ordre de Saint-Lazare. Ces derniers appuyaient leurs prétentions sur ce que la chapelle avait été originairement, disaient-ils, celle d'une maladrerie, affirmation rendue assez vraisemblable par la situation de l'édifice au bord de l'ancien grand chemin de Pontoise à Meulan. Néanmoins, les décisions judiciaires successivement intervenues donnèrent toujours gain de cause à l'abbaye, considérant sans doute les libéralités d'Adam de Mazerières comme ayant créé un état de choses entièrement nouveau. L'édifice était encore en bon état en 1738, comme le constate un procès-verbal de visite dressé par le doyen de Meulan (3). Il ne reste rien aujourd'hui de la chapelle Sainte-Apolline.

MENHIR

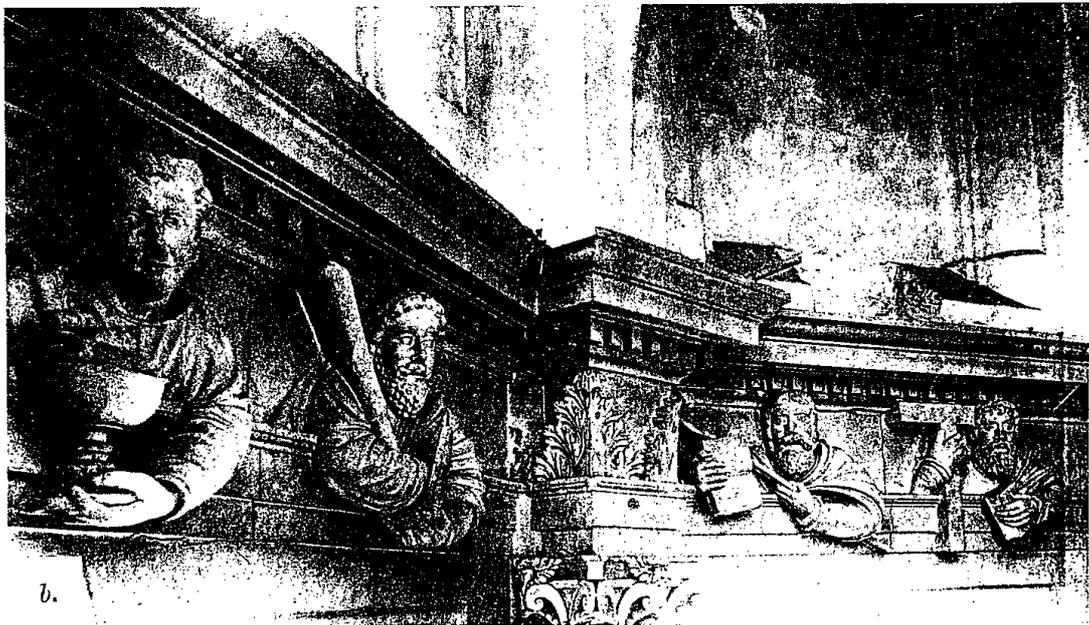
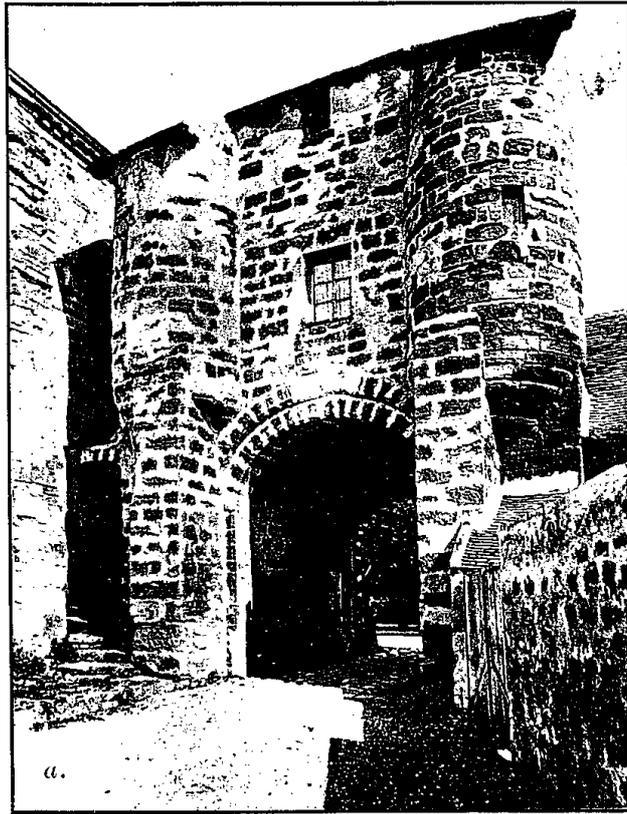
Le menhir de Gency se dresse tout près du hameau de ce nom, sur la pente jadis chargée de vignes qui descend vers l'Oise. Il a été décrit et figuré en 1874 dans la *Revue d'anthropologie* par M. Amédée de Caix de Saint-Aymour (4).

(1) Document cité par M. l'abbé Bourguignon.

(2) Un acte de permutation de bénéfices, signé le 19 novembre 1788, constate que la chapelle est « fondée dans les limites de la paroisse de Sergy ». (Arch. de S.-et-O., G 463.)

(3) Arch. de S.-et-O., G 93. — Sur la chapelle Sainte-Apolline, voyez D. Toussaints du Plessis, *op. cit.*, t. II, p. 512, et surtout D. Robert Racine, *Histoire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise*, p. 103-106 (Bibl. Mazarine, ms. 3368).

(4) *Études sur quelques monuments mégalithiques de la vallée de l'Oise* (*Revue d'anthropologie*, année 1874, p. 478-490 et 654-671). Tirage à part, gr. in-8 de 39 p. (Paris, 1875).



a. CERGY.

PAVILLON D'ENTRÉE DE L'ANCIEN MANOIR SEIGNEURIAL
(façade postérieure)

b. ÉGLISE D'ENNERY

ENTABLEMENT INTÉRIEUR DU SANCTUAIRE

(d'après des photographies de M. Martin-Sabon)

CERGY.

Page 159, note 1. — *Ajouter* : Si l'on était certain que les religieux de Saint-Denis, remplissant leur devoir de gros décimateurs, eussent contribué pour moitié à la surélévation du clocher, on pourrait supposer qu'ils firent exécuter ce travail par leur architecte ordinaire, peut-être par ce Jean de la Mare, voyer de l'abbaye, que l'on voit faire œuvre d'architecte ou tout au moins de maçon de 1537 à 1543 à Villiers-le-Bel et à Pontoise, et qui avait reconstruit de 1517 à 1530 le chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Victor, à laquelle il était également attaché en cette même qualité de voyer. Mais, au xvi^e siècle, les gros décimateurs ne coopéraient presque jamais que dans d'étroites limites à des travaux de pur

embellissement, et c'était le cas à Cergy. Le chœur actuel de Notre-Dame de Pontoise, une transaction de 1511 lors de la réfection du chœur de l'église de Nonancourt, suffisent à prouver qu'ils ne remplissaient plus de leurs obligations que le strict nécessaire.

Page 171, ligne 25. — *Au lieu de* : statues, *lire* : statuettes.